



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 24

PRESENTS : 8

VOTANTS : 15

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT Avec
la Maison Cocteau
(verger)

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de
compétence par
thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

27 NOV. 2025

Affichage le :

27 NOV. 2025

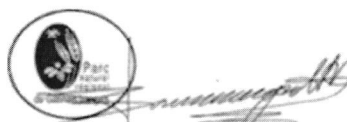
CONVENTION DE PARTENARIAT
Avec la Maison Cocteau (verger)

Le projet de convention souhaite préciser et valoriser les modalités de mise à disposition du verger de la Maison Cocteau pour les actions de sensibilisation au patrimoine fruitier organisées par le Parc, notamment :

- les formations pour adultes : stages à la taille et à l'entretien des fruitiers. Le Parc et la Maison Cocteau s'engagent à organiser conjointement un maximum de 1 à 3 stages sur l'entretien des fruitiers. Le Parc assure la conception, l'animation et l'encadrement des formations par ses experts, tandis que la Maison Cocteau met à disposition son verger et promeut les événements auprès de son public ;
- les animations pédagogiques pour les publics scolaires : déclinaison de l'opération « On se presse » ... à la Maison Cocteau. Le Parc et la Maison Cocteau s'associent pour l'organisation d'une journée événement « On se presse ! » à destination des scolaires dans l'enceinte du jardin de la Maison Jean Cocteau. Le Parc apporte un atelier mobile de pressage de pommes et assure l'animation de l'activité. La Maison Cocteau met à disposition les fruits de son verger, où une cueillette est organisée avec les enfants pour alimenter l'atelier. Cette journée a généralement lieu entre le 20 septembre et le 15 octobre.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais approuvent cette convention et autorisent le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025


Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE POUR LA SENSIBILISATION AU PATRIMOINE FRUITIER

ENTRE

<p>Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dont le siège social est situé à : La Maison du Parc 20 boulevard Lyautey - 91490 Milly-la-Forêt</p> <p>représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT ci-après dénommé « le Parc »</p>	
--	---

D'UNE PART,

ET

<p>Le groupement d'intérêt public Maison Jean Cocteau dont le siège est situé au : 15, rue du Lau - 91490 Milly-la-Forêt</p> <p>représenté par sa Directrice, Madame Muriel Genthon ci-après dénommée « Maison Jean Cocteau »</p>	<p>★ Maison Jean Cocteau Milly-la-Forêt</p>
--	--

D'AUTRE PART,

Préambule

Comme tous les Parcs naturels régionaux, le Parc du Gâtinais français est animé par cinq missions fondamentales, définies par le Code de l'Environnement (article R333-4) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- ainsi que l'expérimentation et l'innovation.

Par leur approche pluridisciplinaire, les Parcs sont des facilitateurs qui favorisent les actions partenariales et transversales dans les domaines de la transition écologique et de la médiation des patrimoines.

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, le Parc naturel régional du Gâtinais français a mis en place un programme d'actions visant à améliorer la connaissance et à protéger le patrimoine fruitier de son territoire. Pour cela, le Parc organise régulièrement des formations à

l'entretien des fruitiers, répertorie les vergers, recherche les variétés anciennes et locales et met à disposition des communes des arbres fruitiers adaptés à la région.

Afin de lutter contre l'abandon de nombreux vergers faute de pouvoir utiliser les fruits, le Parc a également fait l'acquisition d'un atelier mobile de pressage. Cette machine polyvalente est mise à la disposition des communes pour transformer les fruits en jus, offrant une solution pour valoriser et conserver la production.

La mission Éducation du Parc vise précisément à faire découvrir et comprendre les richesses et les fragilités du territoire. Le verger de la Maison Jean Cocteau, situé à Milly-la-Forêt, constitue un patrimoine naturel et culturel en parfaite adéquation avec ces objectifs.

Fortes d'une collaboration déjà fructueuse, le Parc et la Maison Cocteau souhaitent formaliser leur partenariat pour pérenniser et développer des actions de sensibilisation, en particulier autour de ce patrimoine fruitier.

Considérant la délibération n°2022-086 du Comité syndical du Parc naturel régional en date du 13 décembre 2022 autorisant le Président à signer cette convention ;

Considérant l'avis favorable de la commission Éducation du 4/11/2025,

Considérant la Convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison Jean Cocteau en date du 16/11/2020,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention définit le cadre d'un partenariat récurrent et les modalités de mise à disposition du verger de la Maison Cocteau pour les actions de sensibilisation au patrimoine fruitier organisées par le Parc, notamment les formations pour adultes et les animations pédagogiques pour les publics scolaires.

Article 2 : Axes de collaboration

Le cas échéant, mais sans obligation de programmation systématique (selon budget et temps agents du Parc), le partenariat s'articule autour des deux volets suivants :

- **Axe 1 : Formations pour les publics adultes**
Le Parc et la Maison Cocteau s'engagent à organiser conjointement un maximum de 1 à 3 stages sur l'entretien des fruitiers. Le Parc assure la conception, l'animation et l'encadrement des formations par ses experts, tandis que la Maison Cocteau met à disposition son verger et promeut les événements auprès de son public.
- **Axe 2 : Animations pédagogiques pour les publics jeunes**
Le Parc et la Maison Cocteau s'associent pour l'organisation d'une journée événement « On se presse ! » à destination des scolaires dans l'enceinte du jardin de la Maison Jean Cocteau. Le Parc apporte un atelier mobile de pressage de pommes et assure l'animation de l'activité. La Maison Cocteau met à disposition les fruits de son verger, où une cueillette est organisée avec les enfants pour alimenter l'atelier. Cette journée a généralement lieu entre le 20 septembre et le 15 octobre.

Article 3 : Modalités de mise à disposition du verger

La mise à disposition du verger de la Maison Cocteau pour les actions menées par le Parc est soumise aux conditions suivantes :

- **Gratuité** : La mise à disposition du verger est consentie à titre gracieux.
- **Conditions d'utilisation** :
 - Le Parc s'engage à utiliser le verger dans le respect des lieux, des arbres et du cycle de vie de la végétation.
 - Le Parc s'engage à laisser les lieux propres et dans leur état initial à la fin de chaque opération.
- **Dates et horaires** : Les dates et horaires des activités sont définis d'un commun accord entre les deux parties pour chaque session.
- **Annulation** : La Maison Cocteau se réserve le droit d'annuler la mise à disposition pour des raisons de force majeure, après en avoir informé le Parc dans les plus brefs délais.

Article 4 : Durée et résiliation

Cette convention prend effet à compter de sa signature. Les engagements décrits ont vocation à être pérennes.

Les parties peuvent être amenées à reconsidérer cette convention en cas de modification ou d'annulation de programme.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Milly-la-Forêt, le
En deux exemplaires originaux

Muriel GENTHON

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Directrice
Maison Jean Cocteau

Président
Parc naturel régional
du Gâtinais français